



AIDE A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Certificat d'Homologation

(à faire remplir par le vendeur du VAE)

Je soussigné(e)

.....
.

Certifie que le Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Marque :

Modèle :

Est bien conforme à la réglementation en vigueur définissant un VAE au sens de la directive européenne n°200/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25Kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance norme française en vigueur : NF EN15194 (depuis mai 2009).

Fait pour valoir ce que de droit

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement :